

PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 01/08/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 1/01/2026.

Il comprend la révision des conditions tarifaires des formules Adhésion 1,2,3 et +, applicables à compter du 1/08/2026.



AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ




FINISTÈRE



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Adhésion 1, 2, 3 et +

La formule Adhésion 1, 2, 3 et +

Une formule adaptée à votre situation familiale avec une seule cotisation mensuelle⁽⁵⁾ pour un nombre de cartes illimité. Une alternative au paiement des services à la carte qui inclut plus de 100 opérations et services⁽⁶⁾ définis au catalogue général des conditions tarifaires et aux présentes conditions tarifaires, signalés par le symbole* .

*Le tarif forfaitaire Adhésion 1,2,3 et + n'est applicable qu'aux produits et services préalablement souscrits par les clients souscripteurs et bénéficiaires par acte séparé et inclus dans le périmètre d'Adhésion 1, 2, 3 et +. 

Adhésion 1,2,3 et +

Formule tarifaire	Tarif unique
UNO	18,15 €/mois
DUO	31,90 €/mois
TRIO	40,90 €/mois
MULTI	50,90 €/mois

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

(5) Adhésion 1, 2, 3 et + est réservée à tout client personne physique majeure, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaire d'un compte de dépôt à vue ouvert dans les livres du Crédit Agricole du Finistère. Offre sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les comptes de dépôt à vue indivis et comptes séquestres sont exclus. Voir conditions en agence. Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Conditions en vigueur au 01/01/2026, susceptibles de modifications.

(6) Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Le tarif forfaitaire n'est applicable qu'aux produits et services inclus dans l'offre Adhésion 1, 2, 3 et +. Certaines tarifications, pour être incluses dans l'offre, nécessitent une souscription préalable et séparée du produit ou service par le client et soumise à l'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Certaines composantes des offres groupées de services (produits et services) sont exclues du périmètre d'ADHESION 1, 2, 3 et +. Ces exclusions se traduisent par une tarification mensuelle, distincte de celle due au titre du contrat ADHESION 1, 2, 3 et + (coût selon barème tarifaire en vigueur. Susceptible d'évolutions). Pour connaître le détail, il convient de se référer à la liste des services et tarifs unitaires inclus/exclus annexée au contrat.

Document informatif à vocation non-publicitaire.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, dénommée aux présentes "le Crédit Agricole du Finistère", société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS QUIMPER. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 022 973 (www.oriass.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiaire de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Téléphone : 02.98.76.01.11 et site internet : <https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere> Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT

Le Crédit Agricole du Finistère propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica, CAA et CAMCA. Les éléments garantis et conditions sont indiqués à chaque contrat. **PACIFICA**, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré - 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.

27/04/2026 - Addendum ADHESION V3, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.



Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"

